COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 25.01.2021

26/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum

Président :	Tal Luder (UDC)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC)
	Caroline Buff (PLR) Absent(e) excusé(e)
	Denis Golaz (SOC)
	François Grand (PLR)
	Susanne Lauber Fürst (ML) remplacé par Vincent Tschopp
	Jörg Meyer (PLR)
	Roland Rimaz (SOC)
	Pierre-André Spahn (PLR)
	Béatrice Tisserand (Les Verts) Absent(e) excusé(e)

Séance tenue le 12 janvier 2021 à 19h, à la buvette du Stade de la Saussaz à Chailly.

Représentation municipale

M. Caleb WALTHER (Conseiller municipal, Directeur Domaines et bâtiments, sport - DBS)
M. Gian-Franco SENTINELLI (Chef de service DBS)
M. Alexandre ALLENSPACH (Chef forestier)

Préambule

M. Tal LUDER est confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. Proposition est faite de donner la parole à la Municipalité, de passer le préavis point par point et de terminer par la discussion générale si nécessaire. La commission approuve cette façon de procéder.

Note : les termes “un commissaire” et “un membre” sont utilisés pour désigner indifféremment, soit une femme, soit un homme.

Informations générales

Le tournage d’une séquence vidéo informative demandée par le président de la commission n’a pas pu être réalisé, cependant un bref documentaire (env. 4 min.) présentant la scierie et M. Emile Scherly, scieur à présent retraité, peut être trouvé à l’adresse indiquée ci-après.

La scierie des Avants : https://www.youtube.com/watch?v=N5pf6Zvudp8

Propos de la municipalité

M. WALTHER annonce à la commission que quelle que soit la décision du conseil communal, la municipalité maintiendra l'activité de la scierie des Avants, dont la commune est le principal client. Cependant, l'achat du chariot permettra aux employés de la scierie de travailler de manière sécurisée et d'augmenter leur productivité.

Passage du préavis point par point, questions des commissaires

Les points suivants du préavis ont donné lieu à discussion, ceux n'ayant soulevé aucune remarque ne sont pas rapportés.

Point 3 - Développement

Q : quelle est la marque du chariot, que représente le prix de CHF 135'000.- ?

R : le chariot n'a pas de marque précise, ce genre d'installation étant construite sur mesure. Le prix indiqué correspond à l'achat d'une installation neuve du même type. À noter que même s'il est daté de 2006, le chariot proposé a très peu servi, il est quasiment à l'état neuf.

Q : la durée de vie évaluée à 50 ans est-elle réaliste vu la différence de technologie entre les deux modèles (pièces hydrauliques, composants électroniques, etc.) et peut-on se fier au prix proposé par le vendeur pour ce modèle d'occasion ?

R : oui, car ce genre d'appareil est pratiquement inusable. De plus, c'est avec cette société que la commune entretient le contact depuis son premier achat de matériel de scierie, c'est un partenaire fiable.

Ce commissaire déclare qu'il est quelque peu perturbant de ne pas pouvoir savoir combien le premier propriétaire avait payé pour l'achat du chariot hydraulique neuf en 2006.

M. WALTHER considère que ce qui compte au final, c'est que la commune réalisera une belle économie (CHF 56'000.-) sur le prix par rapport à l'achat d'une installation neuve, et ceci pour du matériel quasiment pas utilisé et proposé par un partenaire de confiance.

Chacun ayant pu s'exprimer et l'ouverture d'une discussion générale n'étant pas demandée, la commission passe au vote, ensuite de quoi la séance est levée.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 26/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif d’un montant de CHF 72'000.- au maximum pour changer le chariot de la scierie des Avants et, pour divers travaux de maçonnerie, pour un montant de CHF 7'000.- au maximum ;

2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d’autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l’emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. d’amortir cet investissement par le compte No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;

4. d’autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

8 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)